## **Annulation formation CPF**

Par Taodane

Bonjour,

Inscrite à pole emploi et touchant l'ARE, je suis entrée en formation en septembre 2023 grâce à mon CPF. Aujourd'hui j'ai une opportunité d'Embauche en CDI et je souhaite arrêter ma formation.

Cette raison entre dans les critères de cas de force majeur pour être remboursé, du moins en partie, de la formation. Cependant celle-ci est à distance, cela rentre-t-il en compte ?

Et l'emploi retrouvé doit-il être d'un nombre minimal par semaine ?

Cordialement,